



## E dito

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Dans la vie d'une commune comme dans la vie de chacun d'entre nous, il y a ce que l'on prévoit et il y a l'imprévu. L'imprévu qu'il faut pourtant prendre en compte au risque de porter préjudice aux intérêts de notre collectivité et de ses habitants, dans l'immédiateté ou à des échéances plus lointaines. Des exemples: Un terrain à vendre dans le bourg. Faut-il l'acheter pour une réserve foncière? Les élus municipaux doivent en débattre rapidement. Même si le besoin n'est pas là, il faut être prêt pour préparer l'avenir. Le cabinet dentaire ne serait pas installé si nous n'avions pas eu le terrain en réserve et immédiatement disponible. Mettre en place avec les adjoints notamment et le personnel municipal, une organisation permettant de répondre aux surprises du quotidien: arbres abattus, animaux errants, inondations, querelles de voisinage... Absence de personnel et comment agir pour maintenir la qualité du service. La perfection n'existe sans doute pas mais le rôle des élus municipaux qui donnent de leur temps personnel est récompensé ou reconnu quand des mots de reconnaissance sont adressés. Laisser croire que tout se fait naturellement, c'est faire preuve de mauvaise foi, de méconnaissance, de refus d'entendre que seul l'intérêt général prévaut à l'intérêt particulier.

Profitez bien du printemps!

Le Maire.



### Portes ouvertes de l'hébergement communal

Afin de permettre à celles et ceux qui le souhaiteraient, une porte ouverte est prévue le **samedi 18 mai 2024**, de **10h à 12h**. Les modalités de réservation pour le gîte sont disponibles à l'agence postale (tarifs, règlement intérieur, chambres...)

Numéro 141  
Avril 2024

## SOMMAIRE

### Edito

- Vie Municipale P 2 à 4
- Tribune d'expression P 5
- Vie Culturelle P 6
- Vie Locale P 7 à 11
- Associations P 12
- Les Comptes-rendus P 13 à 15
- Mémento P 16

### A vos agendas, date à retenir :

Le rendez-vous de la classe 4  
se déroulera le:  
**samedi 28 septembre 2024**

Renseignements :  
**classe4lcb@gmail.com**

**A VOS AGENDAS  
CLASSE 4**

**Le Samedi 28 Septembre 2024**

RENSEIGNEMENTS PAR MAIL :  
CLASSE4LCB@GMAIL.COM



## Présentation des agents de l'école

Valérie Marchand



Responsable du restaurant scolaire

Nadège Jouin



- Garderie (matin)
- Service cantine
- Entretien école et

Annick Lebret



- Garderie (soir)
- Service cantine
- Entretien école et bâtiments communaux

Emmanuel Paimbouin



- Service et entretien cantine
- Gestion et entretien salle polyvalente

Chrystelle Gherardi



- Accompagnement des enfants au car
- ATSEM

Eddy Ze Morvan



- Accueil des enfants
- Surveillance le midi et animation de la cour

Anita Gayet



- Garderie (matin)
- ATSEM
- Aide aux devoirs

Antoine Grandin



- Surveillance et animation des pauses méridiennes

## Mouvement à l'agence postale



Le maintien de l'ouverture des services publics est une priorité pour notre équipe et encore plus celui de l'agence postale. C'est pourquoi nous avons à cœur de maintenir son ouverture.

C'est avec joie que nous accueillons depuis le 22 février, Madame **Cécile BAH**, en charge du bureau de Poste. Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre équipe. Nous sommes ravis qu'elle ait accepté notre offre d'emploi et nous espérons qu'elle se sentira rapidement à l'aise.

Nous remercions chaleureusement Mathie JUPIN pour cette année passée au sein de notre commune. Travailler avec elle a été un grand plaisir. Nous lui souhaitons le meilleur dans ses nouveaux projets et lui adressons nos vœux de réussite.

## L'espace de la Vigne



Depuis 2 ans, nous avons choisi après un travail en commission ouverte, de planter des arbres fruitiers (vigne, cerisier, prunier, pommier, poirier) sans pour autant réduire l'espace en herbe nécessaire pour un certain nombre d'activités.

Pour ce printemps, des groseilles et cassis ont été plantés. La production de ces arbres est à la disposition de tous. Chacun faisant attention à partager.

Autre attention qui est l'affaire de tous : Nos amis les

chiens que leurs propriétaires doivent suivre pour ramasser ce qui pourrait venir se coller sous les semelles des promeneurs amoureux de nature.

## Energies renouvelables



L'Etat, par l'intermédiaire des préfets, demande aux communes de définir des zones dites d'accélération. Autrement dit, quelles énergies renouvelables souhaitez-vous sur votre territoire? Concernant l'éolien, 2 zones ont été repérées par ces mêmes services de l'Etat. Des sociétés démarchent régulièrement les propriétaires de terrain concernés par une possible implantation. Le Conseil municipal a transmis son avis aux services de l'Etat. Le Conseil Municipal ne valide pas les zones d'accélération éoliennes. Le Conseil Municipal ne valide pas la zone photovoltaïque de Bel Air mais valide la Zone des Cources. Concernant la méthanisation, le Conseil Municipal a décidé de ne pas se prononcer par manque de connaissances sur ce sujet.

Mais le Conseil municipal ne peut pas par cette décision, empêcher l'avancée de projets. Pour stopper quelques rumeurs, le Maire et son Conseil municipal, n'ont autorisé aucune société à démarcher en leur nom, n'ont rien signé avec personne. Pour le photovoltaïque, le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité, le projet en cours aux Cources, près des villages de la Bousais, de la Grée d'Erre et la Pichais. Sujets complexes, sujets de société quant à la consommation d'énergie, de développement durable pour diminuer les productions à base de ressources fossiles (charbon, pétrole, gaz...). Tout peut être débattu sans procès d'intention, dans le respect des arguments factuels de chacun.

## Elections européennes



### **Elections Européennes, le dimanche 9 Juin 2024 de 8h00 à 18h00**

Il est possible de s'inscrire toute l'année. Toutefois, pour pouvoir voter aux élections européenne il faut s'inscrire avant le mercredi 1<sup>er</sup> Mai 2024 en ligne et le Vendredi 3 Mai 2024, en Mairie.

Vous devez fournir les documents suivants : Justificatif d'identité en cours de validité et justificatif de domicile récent, remplir le formulaire cerfa n° 12669 de demande d'inscription (disponible en mairie).

Les jours des élections, bien vouloir vous présenter avec un justificatif d'identité (Carte d'identité, passeport etc...) et votre carte électorale. Vous pouvez déposer votre candidature pour être assesseur (tenue du bureau de vote sur un créneau de 2h30) ou scrutateur (Aide au dépouillement) auprès de Chrystelle DIVET, à l'accueil de la Mairie.

# Nuit du sport

## Événement ! Nuit du sport "Les olympiades de la Chapelle-Bouëxic" 22 juin 2024



Le 22 juin prochain, à la suite de la fête de l'école, se tiendra un événement unique sur notre commune.

En effet, dans le cadre des JO de Paris 2024 et de notre label Terre de Jeux, enfants et adultes s'affronteront par équipe, lors d'olympiades sportives sur le terrain de football de La Chapelle-Bouëxic, lors d'une soirée inoubliable.

Lieu : Terrain de football de 18h30 à 1h

# Parrainage Solène Gicquel

Un titre de plus ! Solène Gicquel s'est offert le titre de championne de France de saut en hauteur le samedi 17 février 2024 à Miramas. L'athlète française, parrainée par la commune de La Chapelle-Bouëxic, s'entraîne désormais dur pour participer aux jeux olympiques de Paris 2024.

Elle a récemment lancé un défi en vidéo aux élèves de l'école de La Roche Pourprée (CE1, CE2, CM1 & CM2). Lors de séances de saut en hauteur animées par l'éducateur sportif de la commune, Antoine GANDIN, les enfants avaient pour objectif de sauter l'Arc de Triomphe (50m) en additionnant toutes leurs performances. C'est un défi relevé ! Le dernier week-end de juin, un déplacement sera organisé de la Chapelle Bouëxic à Angers pour aller encourager Solène aux championnats de France élite d'athlétisme.



# Participer aux activités de Bouëxic Accueil

Bouëxic Accueil est un service proposé par la mairie de La Chapelle Bouëxic aux seniors de la commune. L'objectif est de se retrouver, lors de moments conviviaux.

Prochaines dates à venir :

« On mange ensemble » : Le **24 avril** et le **10 juillet 2024**

« On sort ensemble » : Le **13 juin 2024**

« Atelier mémoire » : Le **17 mai 2024** et le **14 juin 2024**

**Fiche d'inscription à retirer en mairie.**

Contact : Antoine GANDIN au 06.40.91.96.83

**BOUËXIC ACCUEIL**  
LA CHAPELLE-BOUËXIC - 2023/2024

Bouëxic accueil est un service proposé par la mairie de La Chapelle-Bouëxic aux seniors de la commune. L'objectif est de se retrouver lors de moments conviviaux.

**FICHE D'INSCRIPTION À RÉCUPÉRER EN MAIRIE**

ON MANGE ENSEMBLE	ON SORT ENSEMBLE	ATELIER MÉMOIRE
(19 PLACES) PRÉVOIR 7€	APRÈS-MIDI, PRÉVOIR SE POUR LE TRANSPORT	(16 PLACES) 14H30-16H30
RESTAURANT SCOLAIRE ÉCOLE DE LA ROCHE POURPRÉE	CINÉMA	SALLE DES ASSOCIATIONS DE LA CHAPELLE-BOUËXIC (SALLE POLYVALENTE)
28/02/2024	22/02/2024	19/01/2024
24/04/2024	PAIMPONT	23/02/2024
10/07/2024	DINAN	22/03/2024
	13/06/2024	19/04/2024
		17/05/2024
		14/06/2024

Une question ? Contactez le **06.40.91.96.83** (Antoine GANDIN)

## **Ensemble, poursuivons notre dynamique !**

Chapelloises, Chapellois,

Voilà déjà 4 ans que l'équipe « Poursuivons notre dynamique » a reçu votre soutien. Alors que nous venons de voter le budget 2024, on peut dire que les actions en cours ou envisagées se situent avec le même objectif : faire plus pour chacun et chacune, écoliers, adolescents, actifs, retraités, commerçants... Parmi les chantiers à venir, l'aménagement de l'école pour le projet porté par les enseignants « L'école, faisons là ensemble », la poursuite de l'aménagement de la rue du Plat d'or, la proposition de nouveaux services (micro crèche), l'amélioration de notre cadre de vie autour du terrain de la Vigne, les 12 logements avec le concours de l'opérateur départemental Néotoa. Les projets ne peuvent se construire qu'avec le concours du Département, de la Région, de l'Etat, de la Communauté de Communes et nos moyens propres que sont les impôts locaux. En ces périodes d'inflation, nous devons garder une capacité financière pour permettre le fameux « Aide toi et le ciel t'aidera ! ». Nous remercions aussi le dynamisme des associations et de toutes celles et ceux qui s'y investissent. La conséquence de cette dynamique est la difficulté à se loger, l'augmentation des loyers, des prix des maisons et terrains. La loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) nous contraindra dès 2025 à revoir notre PLU et à densifier les terrains restants disponibles. Nous devons, mais c'est un choix aussi, revoir nos modes de construction (taille de terrains, nombre d'étages...). Ce sera, en concertation, un autre « chantier » pour l'avenir de notre commune.

## **La Chapelle Autrement !**

La liste « La Chapelle Autrement ! » n'a pas souhaité s'exprimer dans ce numéro de l'Echo Chapellois.

# Médiathèque



## Écrire sa vie, comment s'y prendre ?

CONFÉRENCE- ECHANGES

**Samedi 1er juin 2024 à 11h**

Médiathèque Florence Arthaud - Public : adultes

Faire le point, informer, transmettre, rendre hommage, les raisons qui mènent à écrire sa vie ou celle d'un proche sont nombreuses...

Sous forme d'atelier convivial, Caroline MAIRAND, biographe, évoquera le cheminement des personnes qui ont entrepris la démarche. Dans quel but ? Pour qui ? Pendant combien de temps ? Autant de questions auxquelles elle répondra, tout en illustrant d'exemples.



**Chaque parcours de vie est singulier et précieux.**

# Parcours Les Quatres saisons

A pied ou à vélo, en famille, entre amis ou en solo, venez découvrir les Quatre Saisons de la Chapelle-Bouëxic !

Depuis 2023, vous avez accès toute l'année, et gratuitement, à 3 parcours poétiques (Illustrations, Photographies, Poésies traduites en Gallo) accompagnés de paroles d'habitants en accès QR-Code.

**« Prendre régulièrement le même chemin,  
c'est se permettre d'observer les  
bouleversements naturels de la vie »**



Les points de départ se font à la Place de la Vigne.

Retrouvez toutes les informations à l'Agence Postale, à la Mairie ou sur le site internet, rubrique « Découverte et balade ».

Vie culturelle

# Ar redadeg



La Redadeg, course relais pour la langue bretonne, est un évènement qui a lieu tous les 2 ans. Festive, populaire et engagée, la Redadeg traverse la Bretagne, de jour comme de nuit pour symboliser la transmission d'une langue bretonne vivante, créative et dynamique, à travers les générations et les territoires. Pour soutenir des projets en faveur de la langue bretonne les kilomètres sont vendus aux porteurs du bâton-témoin et le bénéficiaire est redistribué au financement de ces projets. Ce sont des initiatives nouvelles très diverses qui peuvent concerner l'enseignement, les loisirs, les médias, le sport ou la culture mais toujours favorisent la pratique du breton dans la vie sociale et familiale. Des centaines de municipalités, d'associations, d'entreprises, des milliers de personnes se mobilisent alors pour la langue bretonne. La prochaine Redadeg aura lieu cette année! 2222kms, de la Pointe du Raz jusqu'à Morlaix, du **vendredi 17 au samedi 25 mai 2024**. 9 jours et nuits où, sans discontinuer, le témoin symbole de la langue bretonne et de sa transmission passera de main en main en traversant le territoire breton.

La course est gratuite, libre et ouverte à tous. On peut y courir en famille, entre amis ou collègues, déguisés, suivre la course à pied ou en rollers, en poussettes ou à vélo...L'essentiel est de participer, d'être vus, de s'amuser et c'est aussi bien sûr, surtout, l'occasion d'entendre, de faire entendre et d'utiliser le breton ! La Redadeg passera sur notre commune le **21 mai 2024 vers 1h54**.



# Recensement citoyen

## Quand dois-je faire mon recensement citoyen ?

Vous devez faire votre recensement citoyen à **partir de votre 16ème anniversaire**. Vous devez le faire **dans les 3 mois qui suivent**. Vous avez jusqu'à la fin du 3e mois pour le faire.

Exemple :

Si votre 16ème anniversaire est le 12 janvier 2024, vous devez faire votre recensement citoyen entre le 12 janvier 2024 et le 30 avril 2024.

# ADMR



pour tous, toute la vie, partout



## ACTUALITÉS 2024

**NOUVEAU !** Les membres du Conseil d'Administration de l'ADMR Maure de Bretagne ont souhaité faire évoluer le nom de l'association et ont choisi **l'ADMR Val d'Anast et environs**.

L'association intervient sur les communes de Val d'Anast, Mernel, La Chapelle Bouexic, Bovel, Loutehel, Les Brulais, Comblessac et St Séglin.

**LE SAVIEZ-VOUS ?** *Les services de l'ADMR sont éligibles au crédit d'impôt que vous soyez imposable ou non.*

L'ADMR propose plusieurs services d'aide à domicile pour tout public :

- **Aide et accompagnement à domicile aux séniors et aux personnes en situation de handicap**: aide au lever, aide au coucher, aide aux repas, aide à la toilette, livraison de repas, aide administrative, transport accompagné, entretien du logement, téléassistance FILIEN...
- **Aide et accompagnement à domicile aux enfants et familles** : Prévention CAF, Garde d'enfants à domicile, entretien du logement/linge...

Selon la loi de finances\* en vigueur, vous pouvez bénéficier d'une réduction ou d'un crédit d'impôt égal à **50% des dépenses engagées** liées à des prestations de services à la personne.

\*Source : <https://www.impots.gouv.fr/particulier/questions/comment-beneficier-du-credit-dimpot-pour-lemploi-dun-salarie-domicile>

L'ADMR vous envoie, chaque année, une attestation fiscale récapitulant le montant de vos factures réglées pour les interventions à domicile effectuées, à indiquer sur la déclaration de vos revenus. Il existe également un nouveau **service d'avance immédiate de crédit d'impôt services à la personne**. Le crédit d'impôt est alors perçu de manière contemporaine au cours de l'année et les montants sont déjà pré rempli dans votre déclaration de revenus. Pour tout renseignement complémentaire, contactez l'ADMR Val d'Anast et Environs

**8 rue du Frère Cyprien – Maure de Bretagne 35330 VAL D'ANAST**

**Tel : 02 99 34 87 76**

**www.admr35.org | maure.asso@admr35.org**

## France services

Une aide pour vos démarches administratives



Véritable guichet unique destiné à faciliter la vie des citoyens, quel que soit l'endroit où ils vivent, France services permet d'effectuer, en ligne, les formalités administratives les plus courantes en ayant la possibilité d'être accompagné par un agent formé et disponible. France services est désormais présent dans chacun des trois bassins de vie du territoire. À Guichen comme à Val d'Anast, le nouveau service public de proximité vient compléter l'offre de services de deux équipements communautaires bien identifiés et facilement accessibles, Réso et Chorus. Pour faire avancer leurs demandes, **les usagers doivent prendre rendez-vous et apporter tous les documents nécessaires** ainsi que leurs identifiants et mots de

passer. Les usagers pourront être renseignés et accompagnés dans un grand nombre de démarches : aides et prestations sociales, impôts, emploi, insertion, retraite, justice et prévention santé notamment. France services rassemble, dans un seul et même endroit : La Poste, Pôle Emploi, la CAF, la CNAM, la CNAV, la Mutualité sociale agricole, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de la Justice, la Direction générale des Finances publiques (impôts)

### France services à Val d'Anast

Centre social et culturel Chorus  
7 rue du Querpon  
02.90.71.08.35  
Fs.chorus@vallonsdehautebretagne.fr

#### Horaires :

**Lundi** : de 9h à 12h30

**Mardi et mercredi** : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

**Judi** : de 9h à 12h30

**Vendredi** : de 13h à 17h

# D émarches en ligne

Il est important de rappeler que les démarches administratives en ligne effectuées sur le site service-public.fr sont toujours gratuites et sécurisées. Cependant, il existe des sites frauduleux qui sèment la confusion. Pour prévenir de cela, nous vous invitons à rester prudents et vigilants. Voici quelques précautions :

**Bien vérifier l'URL du site** : Avant de soumettre des informations personnelles ou de procéder à un paiement en ligne, assurez-vous que l'URL commence par « <https://> » et qu'il s'agit bien du site officiel du service-public.

- **Ne jamais divulguer d'informations sensibles** : Les sites officiels ne demanderont pas par e-mail ou par téléphone la divulgation d'informations personnelles telles que les coordonnées bancaires.
- **Ne pas faire de demande à partir d'un site privé** proposant de faire la démarche à la place de l'utilisateur en lui faisant payer la prestation.

Si vous pensez avoir été victimes d'une escroquerie en ligne ou souhaitez signaler un site frauduleux, il convient de :

**Vérifier si c'est le cas en consultant la page suivante du site service-public.fr** : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16176> et signaler si besoin votre problème sur le site officiel de la DGCCRF <https://signal.conso.gouv.fr/>

**Signaler un contenu ou comportement en ligne illicite en utilisant la plateforme de signalement du ministère de l'intérieur** : <https://www.internet-signalement.gouv.fr/PortailWeb/planets/Accueil?input.action>

**Faire une réclamation auprès du réseau international de contrôle et de protection des consommateurs** : <https://econsumer.gov/fr/FileAComplaint#crnt> (réclamations contre les sociétés implantées dans les pays membres du réseau, y compris les États-Unis)

# C onciliateur de justice

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice bénévole. Son rôle est de trouver une solution amiable à un différend entre une ou plusieurs parties, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge. Il peut être désigné par les parties ou par le juge. Le recours au conciliateur de justice est gratuit. L'accord qu'il propose peut être homologué: Approbation d'un acte ou d'une convention par le juge par la justice.

## Quelles sont ses missions ?

Le conciliateur de justice a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient des personnes ou des sociétés.



**Situations pour lesquelles il est compétent : Problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen)**

- Différends entre propriétaires et locataires ou entre locataires
- Différends relatifs à un contrat de travail
- Litiges de la consommation
- Litiges entre commerçants
- Litiges en matière de droit rural
- Litiges en matière prud'homale

## Comment le saisir ?

En cas de litige, vous pouvez saisir le conciliateur de justice **avant d'intenter une action en justice**. Mais vous pouvez aussi le saisir **après l'ouverture d'une procédure judiciaire**. Enfin, le juge peut lui-même décider de saisir le conciliateur de justice pour qu'il trouve une solution négociée.

## Comment se déroule une consultation ?

Le conciliateur de justice réunit les parties à la conciliation. Les parties peuvent être accompagnées d'une personne de leur choix (avocat, époux(se), concubin, etc.). Le conciliateur de justice peut se déplacer sur les lieux de la contestation et interroger toute personne qui lui semble utile, avec l'accord des parties.

Le conciliateur de justice informe le juge s'il a des difficultés.

## Le conciliateur de justice de la commune:

### M. Jacques DAVID

Depuis le 28 mars 2023, il est présent au Centre social et culturel Chorus le **1<sup>er</sup> et le dernier jeudi du mois de 10h-17h** (avec une pause de 12h30 à 13h30) pour couvrir les communes suivantes : Val d'Anast, Guipry-Messac, Les Brulais, Comblessac, Saint-Séglin, Loutehel, Bovel, La Chapelle-Bouëxic, Lohéac, Saint-Malo-de-Phily, Mernel et Guignen.

## Modalités de prise de rendez-vous

Prise de rendez-vous auprès de l'accueil du Chorus au : **02 99 92 46 99**.  
**Entretien de 45 min**



# Campagne déclarative 2024

## Campagne déclarative 2024 : Les agents des Finances publiques se déplacent près de chez vous

Pour les usagers dont la situation ne peut être prise en charge lors d'un contact à distance, la Direction régionale des Finances publiques assurera des permanences sans rendez-vous dédiées à la campagne déclarative dans les accueils de proximité ci-dessous:



### Secteur de Redon

France Services de Pipriac : 2 et 23 mai (matin)  
Antenne France Services de Guipry-Messac : 3 mai (matin et après-midi)  
France Services de Bain-de-Bretagne : 7 et 21 mai (matin et après-midi)  
France Services de Val d'Anast : 16 mai (matin)  
Antenne France Services de Grand-Fougeray : 14 mai (matin et après-midi)

# Permanence parlementaire



**Nouveaux horaires de la permanence parlementaire de la députée Mathilde Hignet.** Tous les habitants de la quatrième circonscription d'Ille-et-Vilaine, les associations, les élus, les institutions etc...peuvent contacter et venir raconter la députée Mathilde Hignet et ses attachés parlementaires à leur permanence. Cette dernière est située **20bis avenue du Port** à Guipry-Messac. La permanence est ouverte toute la semaine, sur rendez-vous, du **lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h**. Des permanences mobiles sont également organisées dans toutes les mairies de la circonscription un samedi par mois, en présence de Madame la députée.

Pour toute sollicitation ou demande de rendez-vous, vous pouvez contacter le **02.30.21.46.88** et par mail: [mathilde.hignet@assemblee-nationale.fr](mailto:mathilde.hignet@assemblee-nationale.fr)

Suivez l'actualité du travail parlementaire sur les réseaux sociaux :

Twitter : <https://twitter.com/MathildeHignet>

Facebook : <https://facebook.com/MathildeHignet>

Instagram : <https://instagram.com/MathildeHignet>

Telegram : <https://t.me/MathildeHignet>

Chaîne Youtube : <https://www.youtube.com/@mathildehignet386>

### Suivez-nous en vous abonnant à

Panneau Pocket,  
Facebook Mairie de La Chapelle Bouexic  
Instagram : [mairiedelachapellebouexic](https://www.instagram.com/mairiedelachapellebouexic)  
Site internet [www.lachapellebouexic.fr](http://www.lachapellebouexic.fr)



# Anciens combattants

L'association des Anciens combattants vous convie le mercredi 08 Mai au rassemblement des sections, avec leurs drapeaux, à 8h45 devant la médiathèque. La cérémonie au Monument aux morts se tiendra à 9h. Elle sera suivie par la remise de gerbes.

L'association a élu son nouveau bureau:

Président : M. HIREL Erwann—Vice Président : M. RAIMBAULT Jean

Trésorier : M. THOMAS Alain—Trésorier adjoint : M. MANDON Marcel

Secrétaire : M. FONTAINE Gilbert—Secrétaire adjoint : M. GICQUEL Jean

# Le concours de boules

Avec l'arrivée des beaux jours, le concours de boules revient !

Il aura lieu pour la première partie de fin avril, au 15 juin.

Puis, pour la seconde partie, du 15 Juin au 15 octobre 2024.



Nous modifions notre système d'inscription au concours de boules. Il n'y aura pas de réunion. Tout se fera par mail. Pour vous inscrire, envoyez un mail à [communication@lachapellebouexic.fr](mailto:communication@lachapellebouexic.fr) **pour le 25 Avril dernier délai. Important : ne vous engagez que si vous êtes disponible** pour le bon déroulement du concours.

A la fin des inscriptions, un tirage au sort aura lieu en interne et nous vous communiquerons, par mail, vos poules. Pour des raisons d'organisation et de disponibilité des terrains, nous limitons les inscriptions à 40 équipes.

*Patrick LEMOINE*

# La Dynamique fête ses 35 ans !

**La date approche !**

Pour les 35 ans de la Dynamique, nous avons mis en place une tombola :

1 chance au grattage puis 1 chance au tirage lors de la soirée.

**Réservez votre repas :**

Adhérent : 12,50 euros

Accompagnant : 15 euros

Nous avons hâte de vous retrouver le **Vendredi 31 Mai 2024**  
à partir de 18h30, à la salle polyvalente de la Chapelle Bouëxic.



Cet évènement est réservé aux anciens membres de l'association et aux membres actuels.

Contact : [dynamique35330@gmail.com](mailto:dynamique35330@gmail.com)/07.82.18.44.59.

## Réunion du 05 février 2024

### **FINANCES : Proposition d'achat Tondeuse + broyeur + élagueuse :**

M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la tondeuse de la commune a connu de nombreuses pannes, ce qui a entraîné des frais de réparation conséquents et des problèmes dans l'organisation des activités de services techniques.

A ce titre, une consultation a été organisée entre 3 entreprises et des essais en réel ont été réalisés avec les différents prestataires.

Suite à la commission qui s'est tenue le mercredi 31/01/2024, les élus proposent de retenir l'offre de la société Rennes motoculture pour un montant de 27 500 euros HT.

A cet achat s'ajouteraient l'achat d'un broyeur d'accotement (3560 euros HT) et d'une tronçonneuse élagueuse (500 euros HT).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

Nombre de votants : 11 - Pour : 14 dont 3 pouvoirs - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Autorise l'achat du matériel comme décrit ci-dessus.

### **FINANCES : Décision concernant un devis d'aménagement du trottoir devant l'hébergement :**

M. Le Maire donne lecture d'un devis concernant l'aménagement de l'espace d'accueil de l'hébergement.

Le montant du devis s'élève à 3806.40 euros HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

Nombre de votants : 11 - Pour : 11 dont 2 pouvoirs - Contre : 3 dont 1 pouvoir - Abstention : 0

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents :

- Valide le devis concernant l'aménagement de l'espace d'accueil de l'hébergement pour un montant de 3806.40 euros HT.

### **FINANCES : Décision concernant un devis de terrassement :**

M. Le Maire donne lecture d'un devis concernant des aménagements de voirie (Impasse du Rocher et Rue de la Mairie). Le montant du devis s'élève à 4270.50 euros HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

Nombre de votants : 11 - Pour : 14 dont 3 pouvoirs - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Valide le devis concernant le terrassement pour un montant de 4270.50 euros HT.

### **ADMINISTRATIF : Décision concernant l'organisation des séances de natation à la rentrée 2024-2025 :**

M. Le Maire rappelle que la commune doit rendre réponse concernant l'organisation des séances de natation à la Communauté de communes de l'Oust à Brocéliande pour la rentrée scolaire de septembre 2024, étant donné l'ouverture de la piscine communautaire de Guichen.

Suite à la comparaison des tarifs des séances, la piscine de Guichen apparaît moins chère (80 euros/séances contre 192.50 pour la piscine de Guer).

	Participation forfaitaire	Prix des entrées	Transport	Temps de transport	Distance
GUICHEN	80 euros	0	2303 euros	14 minutes	12,5 km
GUER	192,5 euros	1,15 euros par élève et par séance	2783 euros	15 minutes	15,1 km

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

Nombre de votants : 11 - Pour : 14 dont 3 pouvoirs - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'inscrire l'école pour des séances de natation au futur centre aquatique de Guichen, à la rentrée scolaire 2024-2025.

### **RESSOURCES HUMAINES : Retour sur la commission personnel et décision concernant la mise en place du télétravail :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la demande d'un agent d'exercer une partie de ses missions en télétravail, Mme RUAULT DUBORD Présidente de la commission personnel a réuni la commission afin d'aborder ce sujet.

Le télétravail est un mode d'organisation du travail dont l'objectif est de mieux articuler vie personnelle et professionnelle.

Le télétravail est initié à la demande de l'agent et est organisé majoritairement à son domicile.

#### **1 – Définition des missions et des postes éligibles à la pratique du télétravail dans la commune :**

Filière administrative : cadre d'emplois des Adjoints Administratifs et des Rédacteurs territoriaux

Filière Technique : cadre d'emplois des Agents de Maîtrise

Filière Animation : cadre d'emploi des Adjoints d'Animation et des Animateurs Territoriaux

Cette liste doit être déterminée au regard des nécessités de service, le télétravail ne devant pas constituer un frein au bon fonctionnement des services.

Liste des missions éligibles au télétravail :

- Communication (mise à jour du site internet, rédaction du journal de la commune, saisie des informations sur l'application Panneau Pocket) - Poste du service urbanisme.
- Préparation de séances sportives (construction de planning, mise en place de déroulés pédagogiques, organisation des séances etc.) - Poste de l'animateur sportif.
- Gestion administrative et financière (Rédaction de comptes-rendus de Conseil Municipaux, demandes de devis, préparation de projets, mise à jour de tableaux de bord et de suivi) – Postes de DGS et de Responsable des Services Techniques.

#### **2- Les locaux mis à disposition pour l'exercice du télétravail :**

Le télétravail aura lieu exclusivement au domicile des agents.

#### **3 - Modalités de contrôle et de comptabilisation du temps de travail :**

Les télétravailleurs doivent remplir, périodiquement, des formulaires dénommées « auto-déclarations ».

#### **4 - Modalités de prise en charge, par l'employeur, des coûts découlant directement de l'exercice du Télétravail :**

L'employeur met à la disposition des agents autorisés à exercer leurs fonctions en télétravail les outils de travail suivant :

- Ordinateur portable ;
- Téléphone portable ou carte SIM ;
- Accès à la messagerie professionnelle ;
- Accès aux logiciels indispensables à l'exercice des fonctions ;

#### **5 - Durée de l'autorisation d'exercer ses fonctions en télétravail :**

La durée de l'autorisation est d'un an maximum. Si l'organe délibérant décide d'instituer une durée d'autorisation inférieure à un an, cela doit obligatoirement être précisé dans la présente délibération.

L'autorisation peut être renouvelée par décision expresse, après entretien avec le supérieur hiérarchique direct.

En cas de changement de fonctions, l'agent intéressé doit présenter une nouvelle demande.

Période d'adaptation :

L'autorisation prévoit une période d'adaptation de 3 mois maximum.

1 an d'autorisation = 3 mois de période d'adaptation

### **6 – Quotités autorisées**

La quotité des fonctions pouvant être exercées sous la forme du télétravail sera décomposée comme suit :

- 1 jour/ semaine, fractionnable en 2 ½ journées, pour les agents occupant un poste à Temps Complet ou Temps Non Complet (à hauteur de 80% minimum)
- 0.5 jour/ semaine pour les agents occupant un poste à Temps Non Complet (entre 50 et 80%)

Les agents occupant un poste à temps non complet inférieur à 50% ne sont pas autorisés à faire du télétravail.

Il est prévu que ces éléments soient repris dans une charte qui sera remise aux agents effectuant une partie de leurs missions en télétravail.

Le télétravail doit permettre d'assurer la continuité de service public.

En cas d'absence prolongée (congés, maladies) il sera possible de demander aux agents d'être présents afin de permettre la continuité du service public.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Nombre de votants : 11 - Pour : 14 dont 3 pouvoirs - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** l'instauration du télétravail au sein de la collectivité ou de l'établissement à compter du 01/03/2024;

**DECIDE** la validation des critères et modalités d'exercice du télétravail tels que définis ci-dessus ;

**DIT QUE** les crédits correspondants sont inscrits au budget.

### **QUESTIONS DIVERSES/INFORMATIONS : Retour sur réunion de lancement du programme Villages d'avenir du 30/01/2024 :**

M. Le Maire rappelle que la réunion de lancement du programme Villages d'avenir s'est tenue à la Chapelle-Bouëxic, le 30/01/2024. Deux tables rondes se sont tenues :

- les ambitions du programme Villages d'avenir

- Villages d'avenir, un accompagnement concret pour les projets de vos communes.

La réunion s'est achevée sur une visite du bourg et un point presse suivi d'un moment convivial.

### **QUESTIONS DIVERSES/INFORMATIONS : Résultats consultation ENR :**

M. Le Maire informe les membres du conseil municipal que, suite à la publication des documents relatifs au dossier ENR sur le site de la commune, plusieurs questions / remarques ont été transmises :

-3 habitants expriment le souhait de participer à la réflexion dans un groupe de travail ou un temps d'échange

-1 habitant demandant un rendez-vous afin d'être informé des zones potentielles.

M. Le Maire rappelle que la commune devra délibérer avant le 31/03/2024 sur cette question.

### **AJOUT ORDRE DU JOUR : Programme ACTEE**

M. Le Maire rappelle que la commune s'est portée candidate à l'Appel à Manifestation d'Intérêt CHENE, en Septembre 2023. L'école étant éligible à des aides financières dans le cadre de l'AMI CHENE, M. Victor HELAINE de l'Agence Locale pour l'Ecologie et le Climat propose la réalisation d'un audit énergétique. Cet audit permettra de réaliser une rénovation énergétique performante et un gain minimum de 40% d'énergie finale.

M. HELAINE souhaite aujourd'hui savoir si la commune confirme ce souhait de bénéficier d'un audit énergétique. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats ont été les suivants :

Nombre de votants : 11 - Pour : 14 dont 3 pouvoirs - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Valide l'engagement de la commune dans le programme ACTEE et confirme la réalisation d'un audit énergétique dans les locaux de l'école.

# HORAIRES ET PERMANENCES :

## Mairie



**Permanence des élus sur rendez-vous le samedi de 10h00 à 12h00.**

37 Rue de la Mairie  
☎ 02.99.92.01.15  
www.lachapellebouexic.fr

Contacts :

**accueil@lachapellebouexic.fr**  
02.99.92.01.15

Accueil du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15

**finances@lachapellebouexic.fr**  
02.99.92.08.53

Pas d'accueil du public

**urbanisme@lachapellebouexic.fr**  
02.99.92.08.52

Accueil le mardi et jeudi de 9h15 à 12h15 (l'après-midi sur rdv)

**communication@lachapellebouexic.fr**  
Pas d'accueil du public

## Agence Postale

Lundi de 8h30 à 12h15 et de 16h30 à 18h30

Mardi au vendredi de 8h30 à 12h15



12 Rue de la Mairie  
☎ 02.99.92.01.10

## Médiathèque Florence Arthaud

Mardi, jeudi, vendredi de 16h00 à 18h00

Mercredi

De 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00

Samedi

de 10h30 à 12h30



19 Rue de la Mairie  
☎ 02.99.92.05.71

✉ bmlachapellebouexic@gmail.com



## ALSH

### Accueil de Loisirs

34 Placette de la Mairie

35330 La Chapelle Bouexic

☎ 02 99 92.06.09 ou 06.24.28.45.70

sophie.combrisson@vallonsdehautebretagne.fr



## Permanences Conciliateur de Justice

Uniquement sur rendez-vous

Mairie de Guichen ☎ 02.99.05.75.75

Chorus - Val d'Anast ☎ 02.99.92.46.99



## Transports

Les dépliants concernant les nouveaux horaires des transports Breizh Go en direction de Rennes sont disponibles à l'agence postale, à la mairie ou à la bibliothèque. Ils sont également affichés à l'abri de bus « Rue de Rennes ».

Toutes les informations concernant les transports sont accessibles sur le site internet <https://www.breizhgo.bzh/>

Y compris les horaires des transports scolaires.

## Permanences Architecte Conseil sur rendez-vous.

A l'espace social Chorus

☎ 02.99.92.46.99

Mairie de Guichen

☎ 02.99.52.05.75



## Déchetterie

Hiver du 01/11 au 31/03 :

Lundi/Mercredi : 14h à 17h

Vendredi/Samedi / 9h00 à 12h00 et de 14h à 17h

Été du 01/04 au 31/10 :

Lundi/Mercredi : 14h à 18h.

Vendredi/Samedi : 9h à 12h et de Rue des Rochelles à MERNEL

Directeur de la publication : Roger MORAZIN. Responsables éditoriaux : Roger MORAZIN et la Commission Communication. Graphisme-Conception-Réalisation : Emmanuelle PASQUEREAU. Impression : Identic, rue de la carrière - 35514 CESSON SEVIGNE Cédex. Tirage : 720 Exemplaires. Reproduction totale ou partielle interdite sans autorisation. Dépôt légal : Mars 2024

Mémento Vie Pratique